

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 24 février 2021 à 19h30

Présents : Jean-Marie CHAUMEL, Marie-Eve BEYNEIX, Antoine DEVIGNE, Chantal PRUNIS, Christoph KUSTERS, Xavier MARQUEZE, Jean-Marc AUTHIER, Nathalie BALLERAND, Nathalie WINDHAUSEN, Benoît CAMPAGNE, Adrien SIOSSAC

Secrétaire de séance : Antoine DEVIGNE assisté de Mylène MAZIER secrétaire de mairie.

**Jean-Marc AUTHIER a donné procuration à Nathalie BALLERAND
Benoît CAMPAGNE a donné procuration à Chantal PRUNIS**

Examen du compte-rendu du conseil municipal du mercredi 04 novembre : pas de commentaire particulier et le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération N°01 : Vote des taxes pour l'année 2021

Nouveau mandat, nouvelle équipe municipale mais les membres de ce nouveau conseil sont tous unanimes pour ne pas augmenter le taux des taxes sur 2021, par conséquent les taux resteront donc les mêmes que l'année passée. Cela fait maintenant 9 ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation. Les dépenses de fonctionnement sont systématiquement revues à la baisse et ce n'est pas chose facile car les charges obligatoires augmentent chaque année. La part en investissement devra donc être équilibrée et surtout maîtrisée. La taxe d'aménagement n'est toujours pas mise en place sur le village et c'est un réel atout pour les futurs propriétaires qui souhaiteraient faire construire leur habitation. Une fois ces éléments communiqués, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°2 : Vote des subventions attribuées aux associations pour 2021

Tout comme les taxes, les subventions attribuées aux associations sont votées chaque année en début d'exercice. Les associations de la commune œuvrent sans cesse pour le bien-être des habitants, il est donc important de les aider de façon constante. Ces subventions seront versées un peu plus tard que d'habitude et en fonction des événements qui auront pu se tenir ou pas. Les élus sont conscients des difficultés rencontrées par les bénévoles en raison des annulations liées à la COVID et du manque d'argent dans les caisses associatives c'est la raison pour laquelle ils maintiennent les montants attribués avant cette pandémie mondiale que nous subissons actuellement. Une information cependant à prendre en compte concernant l'association Pirate : les membres du conseil sont favorables à aider cette association qui s'occupe des chats errants mais l'idée préconisée par certains élus et relayée par la SPA serait d'agir en amont en sensibilisant les propriétaires de chats à les faire stériliser et identifier... rappelons que c'est une obligation et que cela éviterait une prolifération de chatons qui deviennent ensuite des chats errants et sauvages dont l'association Pirate s'occupe avec des bénévoles au quotidien. Pour le reste aucun problème sur cette délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération N°3 : Adoption d'un pacte de gouvernance

Monsieur le Maire précise que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit la possibilité, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Il indique que lors du conseil communautaire du 28 septembre dernier, dans la délibération n° 2020-84, le principe de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la Communauté de communes et ses communes membres a été approuvé par les membres du conseil communautaire.

Le pacte de gouvernance a pour objectif de préciser les conditions de gouvernance partagée entre l'EPCI et ses communes membres. Il ajoute que le souhait dans la rédaction de ce document est de proposer une organisation de la gouvernance entre la communauté de communes et ses communes membres qui soit garante de l'équilibre territorial, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. Il précise que le Conseil communautaire adopte le pacte dans le délai de 9 mois suivant le conseil d'installation, après avis des conseils

municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte. On ne peut pas dire que ce projet de pacte ait suscité beaucoup d'enthousiasme auprès des conseillers et certains d'entre eux se posent des questions sur la pertinence, certes obligatoire, de ce pacte. Avec 7 abstentions et donc 4 voix pour, ce projet de pacte de gouvernance est adopté.

Délibération N°4 : Tarification pour la vente de panneaux des anciens points de collecte des déchets

Monsieur Le Maire rappelle que depuis le 06 janvier 2021, seuls trois points de collecte des déchets sont désormais en fonction avec de nouveaux containers pour lesquelles les palissades en bois ont été supprimées. Par conséquent la commune dispose d'une multitude de panneaux en bois dont elle n'a plus l'utilité, elle peut donc s'en séparer dès lors que tous les panneaux auront été démontés et contrôlés. Monsieur Le Maire propose de vendre à tarif très réduit les différents panneaux au mètre linéaire en les répartissant en deux catégories : les panneaux en parfait état et ceux dont l'état est moyen. Pour les panneaux en parfait état : 20 € du mètre linéaire et pour ceux dont l'état est moyen : 10 € du mètre linéaire. Les membres du conseil trouvent que ces prix sont raisonnables et ces matériaux en parfait état pourront avoir une seconde vie. La gestion au quotidien de l'environnement ça passe aussi par le recyclage de choses qui peuvent être réutilisées et vendues à moindre coût. Aucune problème particulier et cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°5 : Adressage : dénomination des voies : tableau des voies et des chemins

Nous en parlons depuis un certain temps et nous y voilà enfin...l'adressage aux portes du village...Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Toutes les phases ayant été réalisées, la délibération peut donc être présentée pour validation. Les élus de cette nouvelle mandature ont certes « pris le train en route » sur ce dossier mais se le sont bien approprié et le choix des noms a été décidé en toute connaissance de cause et de façon tout à fait unanime. Les différentes dénominations partiront ensuite en validation finale auprès des services compétents. Les nouvelles adresses devraient être effectives pour le 3^{ème} trimestre 2021.

Délibération N°6 : Désignation de bénévoles référents pour le Comité Communal Feux de Forêt

Dans le cadre du SMO DFC 24, les Comités Communaux Feux de Forêt peuvent être créés dans chaque commune adhérente du syndicat. Ils se définissent par le rassemblement, sous l'autorité du Maire, de bénévoles volontaires d'une commune, collaborant à la protection de la forêt contre les incendies. Les personnes faisant partie du CCFF sont désignées par le conseil municipal à la suite de chaque élection. Les missions essentielles des CCFF sont : L'information et de sensibilisation de la population et du grand public sur le risque feux de forêt, et l'appui et l'aide aux pompiers par la participation à la prévention des feux de forêt d'une manière générale, la participation aux manœuvres préventives, le guidage et l'assistance logistique aux pompiers, et la participation à la veille concernant le risque feux de forêt ainsi que la pénétrabilité des massifs forestiers.

Monsieur Le Maire a sollicité quelques habitants qui connaissent parfaitement le territoire et deux référents ont accepté cette nouvelle mission au sein du village : il s'agit de Michel SIOSSAC et de Laurent REYNAL. Merci à eux pour leur implication.

Divers points :



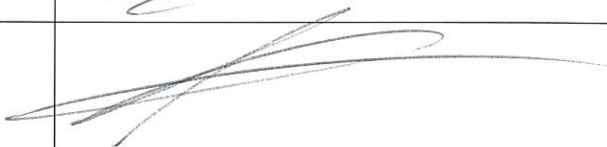
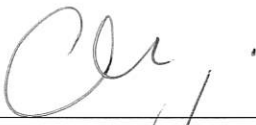

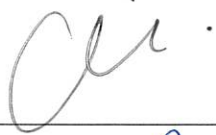

- SICTOM : la suppression des différents points poubelles sur la commune et des 3 nouveaux sites de collecte en place concernant les déchets suscitent un certain nombre de questions de la part des habitants et par conséquent au sein même du conseil municipal. Les nouveaux containers installés en vue de la mise en place de la redevance incitative sont pour l'instant accessibles sans carte et ce jusqu'en 2022. La première année sera une année blanche c'est-à-dire que la carte sera active mais à la fin de l'année vous recevrez une information sur votre consommation annuelle des déchets déposés en sacs noirs uniquement. Le tri ne sera pas comptabilisé. Au regard des nombreuses interrogations engendrées par ce nouveau système à venir, les membres du conseil ont décidé de rédiger un courrier au SICTOM afin d'avoir des éléments complémentaires de réponse, non connus à ce jour en y joignant un courrier d'un habitant qui a pris le temps de nous écrire afin de nous relayer son vécu et par la même le vécu de tous au quotidien. Une information complémentaire sera mise dans le prochain bulletin municipal dès lors que le SICTOM aura répondu à nos sollicitations. Par ailleurs, le dépôt sauvage d'ordures à côté des containers est un problème récurrent auquel il va falloir remédier. L'installation de caméras a été évoquée mais l'idée ne fait pas l'unanimité. A réfléchir en fonction du nombre d'infractions constatées.

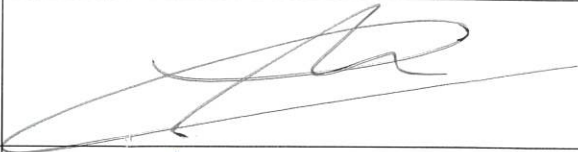

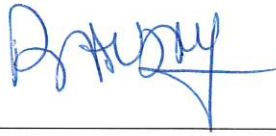
- Sécurisation à Enveaux : plusieurs actions sont à l'étude au niveau de la voie communale située à Enveaux. L'idée étant de trouver des solutions qui conviennent à tout le monde afin de fluidifier le passage en période estivale tout en respectant les limites de l'emprise de la route communale. Un questionnaire participatif pourrait être lancé à l'automne.
- Falaises du Pech : à la suite d'un éboulement sur Beynac, Monsieur le Sous-préfet a souhaité réunir les maires des différentes communes concernées par des potentiels problèmes sur des falaises. La conclusion c'est qu'il faut à court terme prévoir des travaux de sécurisation d'urgence pour éviter tout effondrement. Une nouvelle étude va être diligentée par l'Etat, à la suite de quoi des travaux devraient normalement être envisagés. Une étude a déjà été mandatée par le conseil départemental en 2017 et réactualisée en 2020...pourquoi une nouvelle étude, sachant que des préconisations d'urgence ont été mises en avant, c'est la question que les membres du conseil souhaitent soumettre aux autorités prochainement. A suivre...
- Travaux de la Vieille Eglise : une réunion a enfin été calée avec l'architecte en charge du dossier et les différents services de l'Etat, à savoir la DRAC, le conseil départemental, l'association de sauvegarde de la vieille église et la commune. Cette rencontre a pour but d'aller sur site et de prévoir un planning des travaux à envisager pour les prochaines années. Cet édifice possède des peintures remarquables à l'intérieur qu'il faut restaurer sans oublier le retable qui a été mis à l'abri dans un coffre de préservation en vue d'une restauration prochaine.
- Noël des aînés : les douceurs remises à nos aînés ont remporté un vif succès...l'idée serait de pérenniser cette action qui apporte douceur, joie et légèreté en ces moments difficiles à vivre pour tous au quotidien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 24 février à 19h30**.

Présents : Jean-Marie CHAUMEL, Marie-Eve BEYNEIX, Antoine DEVIGNE, Chantal PRUNIS, Christoph KUSTERS, Xavier MARQUEZE, Nathalie BALLERAND, Nathalie WINDHAUSEN, Adrien SIOSSAC

Nom – Prénom	Emargement
Jean-Marie CHAUMEL	
Marie-Eve BEYNEIX	
Antoine DEVIGNE	
Chantal PRUNIS	
Xavier MARQUEZE	
Benoît CAMPAGNE a donné procuration à Chantal PRUNIS	
Nathalie BALLERAND	

Christoph KUSTERS	
Jean-Marc AUTHIER a donné procuration à Nathalie BALLERAND	
Nathalie WINDHAUSEN	
Adrien SIOSSAC	